Droit de vote des étrangers : Darmanin «fermement opposé» à la mesure défendue par Houlié (LREM)

Par **Arthur Berdah**
Publié il y a 2 heures, mis à jour il y a 1 heure

Gérald Darmanin à Beauvau, le 2 août 2022.

Gérald Darmanin à Beauvau, le 2 août 2022. Détention SIMANO / Le Figaro

Contre l'avis du ministre de l'Intérieur, le député qui préside la commission des lois de l'Assemblée entend soumettre sa proposition de loi au groupe Renaissance à la rentrée.

La torpeur estivale est propice aux coups de chauds. L'exécutif vient d'en faire les frais. Alors que la session parlementaire s'est achevée la semaine dernière, et que les membres du gouvernement sont partis en vacances ce week-end, une actualité aussi politique que polémique s'est brusquement invitée dans le débat public ce mardi. En cause, une proposition de loi constitutionnelle discrètement déposée le mardi 2 août dernier par le député LREM de Vienne, Sacha Houlié. Selon l'exposé des motifs, le texte vise à «*accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux étrangers non ressortissants de l'Union européenne résidant en France*», «*je présenterai cette proposition au groupe Renaissance à la rentrée dans la perspective qu'il la reprenne*», appuie l'élu dans *Le Point*.

Problème, la mesure qu'il défend ne trouve guère de résonance au sommet de l'État. Pire, elle se heurte à une fin de non-recevoir directement adressée par Beauvau. Selon nos informations, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a en effet indiqué à l'entrevue qu'il était «*fermement opposé*» à son projet. Une position sans ambiguïté, qui rejoint d'ailleurs celle du président de la République : Emmanuel Macron ne s'est jamais déclaré favorable, lui non-plus, à une telle solution. Deux constats motivent l'hostilité du chef de l'État sur ce point : l'abstention croissante des Français dans les urnes contre laquelle il convient de lutter, d'abord. Mais aussi le besoin d'amélioration «*faciale*» du citoyenneté des étrangers, «*entre à la nationalité, avant d'envisager d'aller plus loin.*

Une loi sur l'immigration d'ici à la fin de l'année, après un débat parlementaire

De son côté, la présidente du groupe macroniste à l'Assemblée nationale, Aurore Bergé, indiquait au *Figaro* vouloir la création d'un «*groupe de travail sur les questions d'immigration pour travailler (ce sujet) ensemble, dans toutes ses composantes*», afin d'aller «*humanisme et efficacité*». Trop tard, pour Les Républicains et le Rassemblement national, qui sont aussitôt montés au front pour dénoncer un «*scandale opéré «en catimin»*, «*je n'approuverai de toute mes forces à ce projet*», a d'ores et déjà prévenu sur Twitter le député des Alpes-Maritimes Éric Ciotti, par ailleurs candidat à la présidence de LR. Quant à l'actuel patron du RN par intérim, Jordan Bardella, il s'est lui aussi fendu d'un tweet pour regretter «*la dépossession finale des Français de leur pays*».

Récemment remise sur le devant de la scène par une série de faits divers impliquant des délinquants étrangers, l'immigration fera partie des premiers dossiers sensibles de la rentrée. Dans une interview au *Figaro* la semaine dernière, Gérald Darmanin a ainsi annoncé qu'un grand débat parlementaire serait organisé au mois d'octobre, avant qu'un texte consolidé ne soit présenté en Conseil des ministres d'ici à la fin de l'année. Pour garantir son adoption par les deux Chambres - dont le Sénat à majorité de droite -, la proposition de loi devrait être largement inspirée des recommandations du rapport rédigé par le sénateur LR François-Noël Buffet.

À VOIR AUSSI - Imam Iquioussen: «Il n'a rien à faire sur le sol de la République», déclare Gérald Darmanin